



Rapports sur la diversification 2017

Europe – Rapport sur le rôle du tourisme lié à la pêche dans la diversification du secteur de la pêche

Informations complémentaires

- Publié le 15 juin 2017
- Référence : 2016/2035(INI)
- De la Commission de la pêche pour le Parlement européen
- Rapporteuse : Renata Briano

- Filière concernée : la pêche.
- Périmètre : européen. Certaines spécificités françaises ne sont donc pas citées voire sont l'inverse de ce qui est décrit dans le rapport.



Les constats

Intérêts des activités de diversification par le biais du tourisme

La pêche subit des **pressions multifactorielles** (le changement climatique, la pollution, la surpêche, la diminution des ressources halieutiques, le déclin démographique et l'attractivité des métiers...). Beaucoup de communautés de pêche traditionnelles ne peuvent plus uniquement dépendre de la pêche. Il faut trouver des solutions.

Le **potentiel touristique** existe car :

- le littoral est une destination privilégiée
- le tourisme durable est de plus en plus prisé

Mais il faut **provoquer la rencontre** entre les pêcheurs, situés dans des villages moins touristiques, et les touristes.

Les régions côtières et insulaires

- **Récession économique** ou faible croissance économique malgré le tourisme.
- **Dépeuplement** et **exode**.

L'activité de pêche

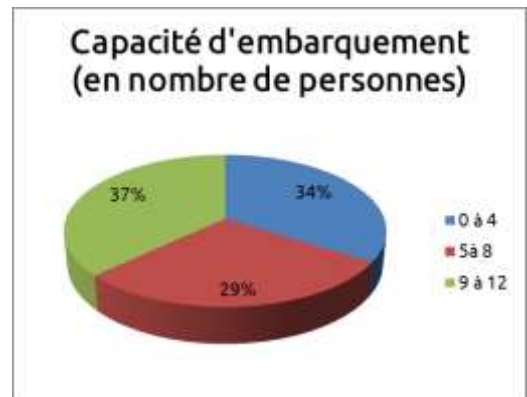
- Majoritairement des **méthodes traditionnelles** et anciennes.
- **Méconnaissance** de cette activité par les **jeunes**.
- **Déclin** du secteur alors les **européens** consomment du poisson régulièrement.
- Secteur contraint à la **diversification** du revenu.

La diversification de la pêche liée au tourisme

- Il n'existe aucune définition des activités de diversification liées au tourisme. Deux termes existent
 - « **Pêche touristique** » : activités qui se pratiquent à bord des navires
 - « **Tourisme halieutique** » : initiatives gastronomiques et d'accueil, hors du navire

Caractéristiques de cette diversification

- Hausse constante des demandes d'autorisation en Italie
- Une capacité d'embarquement hétérogène
- Activité très saisonnière
- Cette diversification est pratiquée par :
 - Les **conjointes collaborateurs**
 - Les **jeunes**
- Avec un niveau de qualification spécifique :
 - Un niveau de scolarisation plus élevé
 - Et une maîtrise au moins élémentaire de langues étrangères (anglais, français, espagnol, allemand).



Atouts du tourisme lié à la pêche

- Pour les territoires : création d'emploi, intégration sociale, amélioration de la qualité de vie, revitalisation des communautés dépendantes de la pêche, attire les touristes.
- Pour le milieu marin : diminution des effets sur les stocks halieutiques et l'environnement, amélioration de la connaissance.
- Pour la filière : promotion du métier, valorisation du patrimoine culturel, amélioration de la visibilité des pêcheurs, fidélisation des clients du pêcheur, sources de revenu supplémentaires.



Quel rôle pour l'Europe ?

AFFOM

L'Europe a le potentiel pour inciter au développement du tourisme lié à la pêche.

Forces	Faiblesse
<ul style="list-style-type: none"> • 2018 : année européenne du patrimoine culturel • Possibilité d'aider à la diversification avec le FEAMP • Tourisme lié à la pêche identifié par l'UE et la Commission Européenne comme une opportunité à l'économie durable et solidaire en Europe 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune définition commune du tourisme lié à la pêche
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies européennes (DCE, DCSMM, Directive Habitats) pour l'environnement incitent à la diversification • L'existence des DLAL et du réseau FARNET • D'actions des pays <ul style="list-style-type: none"> ○ Grèce, Espagne, Italie : exemples de collaborations entre GALP ○ Finlande : analyse d'impact des activités touristiques liées à la pêche et suivi de la fréquentation ○ Espagne : 1 agence de promotion « Turismo marinero-Costa del Sol » • Les festivités dans les villages côtiers • Développer des fermes écoles pour introduire la pêche dans le système éducatif 	<ul style="list-style-type: none"> • Déclin de l'activité (repreneurs)

Figure 1 : Analyse Forces Faiblesses Opportunités Menaces pour l'Europe (et non pour la filière)

Les priorités d'action

5 priorités ont été identifiées :

- Harmoniser la **définition** du tourisme lié à la pêche en Europe.
- Harmoniser le **statut juridique** du tourisme lié à la pêche en Europe, et les **conditions d'exercice** des activités de diversification (régime d'imposition, procédure d'autorisation, qualifications requises etc.).
- Harmoniser les **normes liées à la sécurité** en trouvant un équilibre entre sécurité des touristes et coût pour l'entreprise. **Faciliter le financement** de la mise aux normes (FEAMP).
- Investir au niveau national, régional et local dans les **infrastructures** (améliorer internet, rénover les routes, les installations maritimes et de pêche...)
- Réduire la **saisonnalité** des activités de diversification par le biais du tourisme avec l'organisation d'évènements locaux (festivals, évènements culinaires), de sites dédiés (musées, parcs à thèmes) qui ont l'avantage de pouvoir être hors saison touristique et indépendants de la météo. Associer ce développement avec des campagnes de promotion.

Cette stratégie devra être mise en œuvre en accord avec les **autres politiques européennes**, notamment celles **environnementales**. La dynamique de travail favorisera les **synergies** entre acteurs (dialogue et coopération).

Détail des actions préconisées

Quelle diversification ?

- **Harmoniser la définition** des activités de pêche liées au tourisme tout en distinguant
 - le tourisme de la pêche,
 - les activités maritimes et côtières,
 - la pêche récréative, la pêche en eau douce,
 - les activités liées au patrimoine et à la culture.
- Encourager l'élaboration **d'offres intégrées** pour le tourisme (de type Bienvenue à la Ferme).
- Les activités de diversification doivent être
 - Compatibles à la protection de la **biodiversité**, Natura 2000 et les zones marines protégées
 - Fondées sur les **particularités locales**.

L'importance des traditions de pêche et de la diversité des pratiques

- Réaliser une **étude d'incidences adéquate** pour évaluer les **techniques traditionnelles de pêche familiale** plutôt que de les interdire purement et simplement. La pêche familiale traditionnelle favorise l'émergence de nouvelles formes de tourisme de pêche durable à petite échelle et authentiques.
- Préserver la **diversité** de cultures liées à la pêche
 - Respect de la **culture** des communautés de pêches locales
 - Préserver leur **identité**
 - Préserver les **intérêts des petites entreprises locales de pêche artisanale** (conformité pêche récréative).
- Investissements pour
 - promouvoir les **traditions, l'histoire, le patrimoine de pêche** ;
 - en lien avec la **transformation des produits halieutiques locaux** ;

Inciter les pêcheurs

➤ Promouvoir certaines orientations

- Commission - Réaliser une campagne auprès des entreprises de la pêche sur le potentiel de croissance au sein des **destinations touristiques de pêche récréative durable**.
- Soutenir et valoriser les initiatives au sein des **parcs marins** les expériences de partenariat avec la pêche touristiques.
- Commission et Conseil européens :
 - Reconnaître le **statut de femmes conjointes**
 - Inclure une section pour la pêche sur le **portail européen PME** pour que les pêcheurs puissent trouver des **financements** à leurs activités de diversification.
- Commission, Etats-membres, autorités régionales et locales : intensifier les **campagnes de promotion et de communication**, présenter un recours aux **arts et aux techniques traditionnelles**, campagnes communes de **commercialisation**, stratégie commune pour renforcer leur **visibilité**, synergies entre les **initiatives de commercialisation de produits frais**.
- Organiser les **formations** pour les pêcheurs, leurs familles, les acteurs locaux concernant les langues, l'accueil des touristes, la sécurité, la promotion de la culture et de l'environnement

➤ Aider à l'investissement

- Commission – **Aider** les investissements en faveur de la diversification des activités de pêche
 - dans la **culture et l'art** (produits artisanaux, musique, danse)
 - promouvant les **traditions, l'histoire** et le patrimoine de pêche en général (musées, expositions sur la pêche côtière)

➤ Les navires

- Commission – Autoriser l'**exploitation mixte des navires** pour la pêche et les activités liées aux loisirs et au tourisme (voyages d'information, activité de transformation, didactiques, gastronomiques) sur le modèle de fermes-écoles ou de Bienvenue à la Ferme.
 - Aider à la restructuration et l'adaptation des **navires de pêche** en prenant en compte la diversification (sécurité des passagers) sans que cela limite l'activité de pêche à l'année.
 - Définir des **normes communes** sur la **sécurité** de la navigation, les conditions **hygiéniques et sanitaires** à bord des navires.
 - Appliquer le principe de décarbonation ou **d'efficacité énergétique des motorisations** lors des modifications qui devront être apportées aux navires pour ces activités-là.

➤ Les procédures

- Etats-membres : **Simplifier l'octroi d'autorisations** et autres procédures administratives

Instaurer une dynamique de territoire respectueuse des politiques européennes

- Sur les territoires
 - Renforcer les **compétences** en marketing numérique, réseaux sociaux, gestion **socioculturelle** et les **langues** dans les zones de pêche
 - Créer des **infrastructures** appropriées au **transport**, au **logement** des touristes et entretenir les **espaces publics**.

- Etats-membres :
 - Efficacité utilisation des **ressources**
 - Gestion de la **pollution** et des **déchets**
 - Promotion du **portail EURES**
 - Promouvoir (comme la Commission européenne) les diverses formes **d'éco-tourismes**, les « vacances actives » (retombées positives pour les territoires comme la valorisation des traditions de la pêche, l'éducation au respect de l'environnement etc.), les stratégies de commercialisation innovantes et les caractéristiques traditionnelles.
- Encourager l'association de la pêche aux projets liés au **tourisme culturel et historique** (ex. redécouverte de la culture marine, des métiers...), notamment les opérateurs touristiques, les synergies avec les DLAL, entre les localités de pêche pour promouvoir leurs territoires y compris en zones frontalières.
- Etats-membres et autorités régionales : mettre en place des **infrastructures novatrices et durables** (web), moderniser les **infrastructures maritimes**.
- Etats-membres : résoudre le **caractère saisonnier** des activités touristiques à l'aide d'évènements (festivals, fêtes de villages, ...) ou d'édifices (musées).

Capitaliser les dynamiques locales

- Réseau d'échange
 - Créer un **réseau et un cadre de partage** européen pour mettre en valeur et développer ces activités touristiques.
 - Donner les moyens pour un **réseau de partage** des bonnes pratiques
- Acquérir du savoir
 - **Suivre les revenus générés** par ces activités dans le secteur de la pêche pour pouvoir orienter par la suite les politiques européennes.
 - Commission : étudie des **impacts socio-économiques environnementaux des activités de tourisme** liées à la pêche ET de la **pêche récréative** sur la pêche professionnelle.
 - Suivi des **données** sur le tourisme lié à la pêche

France – Diversification de l'activité des pêcheurs et aquaculteurs par le tourisme

Informations complémentaires

- Publié en février 2017.
- Références : Rapport CGEDD n° 010787-01, IGAM n°2017-38, CGAAER n°16095.
- Auteurs : Philippe Garo (CGAAER), Dominique Stevens (CGEDD), Patrice Vermeulen (IGAM).
- Commission désignée suite à l'article 16 de la Loi Leroy.
 - Extrait : « *Le Gouvernement remet au Parlement, dans le délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un ensemble de **trois rapports** portant sur [...] les possibilités et les conditions de diversification d'activité des marins-pêcheurs par le tourisme, notamment : **pescatourisme et commercialisation directe des produits de la pêche transformés ou non.** »*
 - Cette Commission a rencontré les **structures professionnelles** nationales (CNPMM, CNC), et certains acteurs locaux basés en Nouvelle-Aquitaine et en Méditerranée notamment.
- Filières concernées : la pêche et l'aquaculture.
- Périmètre : français.



Les constats

Les activités de diversification

Typologie

- Le pescatourisme
- La vente directe
- La dégustation et la visite d'exploitation, dénommée dans le rapport « ittitourisme »

Effets positifs de la diversification

- A l'échelle des filières
 - Rentabilité économique des entreprises
 - Création d'emplois
- A l'échelle d'un professionnel
 - Donne une image positive de leurs métiers
 - Améliore ses revenus.

Préconisations



Facteurs clés de succès pour le développement d'une diversification réussie

- La **finalité** de la diversification doit être comprise par les professionnels.
- Le **positionnement** des activités doit se faire de manière à ne pas concurrencer d'autres métiers (restauration, poissonnerie).
- Son développement doit être favorisé par les **pouvoirs publics** à travers
 - Une **réglementation** simple et adaptée
 - Des mesures **d'accompagnement** (formation, communication, financements).
- La **professionnalisation des professionnels** pour ce type d'activité est primordiale. Ils doivent avoir une réelle envie, une capacité de communication, un esprit d'entreprise pour ces nouvelles activités sortant du cadre et suivre une démarche rigoureuse pour qu'elles aboutissent. Rappel : ce type d'activité se destine à un marché de niches.

Actions à adopter

- Reconnaissance de la **diversification** comme une partie de l'activité primaire de production
 - Modifier l'**article L-911-1** du Code rural et de la pêche maritime et remplacer le terme « conchyliculteur » dans l'**article 230-13-01** par « aquaculteur ».
 - Adopter un **cadre général** de développement avec une charte nationale associant les professions (professionnels de la mer, tourisme) et les pouvoirs publics.
 - Faciliter la création d'un **label** de type « Bienvenue à bord » pour un tourisme intégré avec des offres multiples.
 - Les **services** délivrant les autorisations doivent **éviter la surenchère** des prescriptions par rapport à la réglementation nationale.
- Développer des **mesures d'accompagnement** :
 - Former les professionnels de la mer à ce type d'activité,
 - communication à l'aide de guides, de sites Internet dédiés (ex. [CRC PC](#) et la dégustation, la [démarche du Bassin d'Arcachon](#), le site [Pescatlantique...](#)),
 - poursuivre les expérimentations avec les DLAL
 - Mobiliser le FEAMP pour encourager la diversification.
- Pescatourisme – Faciliter sa pratique
 - Fluidifier l'**instruction** des dossiers et harmoniser les **prescriptions imposées** pour l'agrément des navires.
 - Prendre en compte les prescriptions dans le **navire de pêche du futur**.
 - Evaluer s'il est possible de pratiquer le pescatourisme sous certaines conditions sur les **navires de pêche de moins de 12 mètres pratiquant les arts trainants**.
- Vente directe – Mutualiser et automatiser sa pratique
 - **Règles sanitaires** (paquet hygiène Europe) :
 - développer les points de vente mutualisés et équipés
 - faire évoluer la réglementation pour que les pêcheurs puissent effectuer certaines manipulations
 - Obligations déclaratives : installer des **balances électroniques enregistreuses** reliées pour rendre transparentes les opérations de première vente.
- Ittitourisme / dégustation : la solution est en local.
 - La dégustation peut se pratiquer lors de **manifestations ponctuelles** ou dans des **lieux dédiés**, y compris sur le domaine public maritime (**fermes auberges** pour tout type de professionnel de la mer).
 - Permettre aux pêcheurs de pratiquer le **tranchage de grosses pièces**.
- Améliorer la connaissance et le **suivi économique** de l'activité avec une synthèse des déclarations d'embarquement.